

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana

Antananarivo, le **25 JUL 2017**

Le Président du Comité d'Ethique de la Recherche
Biomédicale
auprès du Ministère de la Santé

MINISTERE DE LA SANTE
PUBLIQUE

COMITE D'ETHIQUE DE LA
RECHERCHE BIOMEDICALE

à

Madame Masahiro HARA
Chef Conseiller du Projet Tafita
- ANTANANARIVO -

N° 52 MSANP/CERBM

OBJET : Demande d'avis du Comité d'Ethique de la Recherche Biomédicale auprès du
Ministère de la Santé Publique.

REFERENCE : V/L en date du 07 Juillet 2017.

Madame,

Suite à votre demande, le Comité d'Ethique de la Recherche Biomédicale auprès du
Ministère de la Santé, tient à vous informer que l'étude de collecte de données
anthropométriques (Poids/Taille) menée auprès des enfants des Ecoles Primaires Publiques
(EPP) est une étude purement anthropométrique et ne relève pas d'une recherche biomédicale.
Par conséquent, ladite étude et sa publication scientifique ne nécessitent pas l'avis Comité
d'Ethique de la Recherche Biomédicale auprès du Ministère de la Santé.

Comptant sur votre entière compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, mes
salutations distinguées.



Dr ANDRIANTSOA Jean Rubis